

LA FONDATION DU PATRIMOINE EN OCCITANIE-PYRÉNÉES

LETTRE D'INFORMATION



Cloître de la Cathédrale Sainte-Marie à Saint Bertrand de Comminges (31)

DANS VOTRE NUMÉRO

- ◆ MISSION BERN 2019,
LA SUITE !
- ◆ PORTRAIT DE MÉCÈNE
- ◆ DOSSIER : LE
PATRIMOINE NATUREL
- ◆ ACTUALITÉS

LE MOT DE BERNARD CASSAGNET, DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Plus jamais ça !

L'incendie qui a frappé Notre-Dame de Paris a mis hélas, en évidence les carences des protections de tous les monuments, non protégés, et inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques. Après l'élan de générosité en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris, la Fondation du patrimoine ouvre une souscription nationale sur le thème « PLUS JAMAIS ÇA ! » afin d'aider tous nos édifices dans la mise en œuvre des protections nécessaires et indispensables.

Au niveau de notre région, la mission Bern a reconnu huit monuments répartis dans chaque de nos départements d'Occitanie Pyrénées, à savoir : Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn et Tarn-et-Garonne.

Le financement sera assuré, entre autres, par la recette du jeu de grattage du « Loto du patrimoine » qui interviendra à partir du 1er septembre 2019.

Pour la Fondation du patrimoine, si les particuliers sont les principaux donateurs, en nombre du moins, le mécénat d'entreprises doit devenir une pierre essentielle pour la restauration de notre précieux patrimoine régional.

Notre patrimoine est fragile, faites un don pour le protéger.

Le Château de Roussillon, dans le Lot



La Mission Bern 2019, où en sommes-nous ?

Au mois de mars dernier, nous vous présentions les 18 sites emblématiques de chaque région de France. Au début du mois de juin, vous avez découvert les 103 projets de maillage qui complètent cette édition Mission Bern 2019. Découvrez ci-dessous en image les 8 projets sélectionnés dans notre région. Cette année une attention particulière a été prise afin que le maillage du territoire français soit représenté dans son ensemble, à travers un projet par département.



Ariège : les Plâtrières de Surba



Aveyron : le Hameau médiéval de Saint-Caprazy



Lot : la Maison dite Marot à Senailac-Latronquière



Gers : la Grange basque du château de Caumont à Cazaux-Savès

• Comment les projets sont-ils sélectionnés ?

Dans un premier temps les porteurs de projets doivent se présenter et s'inscrire sur la plateforme Mission Bern dans les délais impartis. La Fondation du patrimoine apporte en particulier son soutien dans l'identification des monuments en péril.

Ensuite, concernant la sélection parmi tous les projets présentés, trois critères ont été mis en avant : l'état de péril, le degré de maturité du projet (notamment au niveau financier) et l'impact culturel ou économique potentiel sur le territoire. Pour chacun de ces critères, des notes ont été attribuées allant de 1 à 5. Deux acteurs majeurs dans l'attribution de ces notes ont travaillé en parallèle : Stéphane Bern et un comité national de sélection de la Fondation du patrimoine. Mais cette année, Stéphane Bern a aussi consulté l'avis de deux associations emblématiques dans la restauration du patrimoine : l'association "La Demeure Historique" et également l'association "Vielles Maisons Françaises".

Lors d'un entretien avec la presse, Stéphane Bern a expliqué que lorsque deux projets se retrouvaient avec la même "note" pour un département, le comité a sélectionné ceux qui n'étaient pas forcément classés au titre des Monuments Historiques, et ceux qui appartenaient à des propriétaires privés plutôt qu'aux collectivités territoriales afin de rééquilibrer par rapport à l'année dernière.

Suite : La Mission Bern 2019, où en sommes-nous ?



Haute-Garonne : la Maison Ysalguier à Auterive



Tarn : le Château de Ferrières à Fontrieu



Hautes-Pyrénées : l'ancien atelier de l'architecte Edmond Lay à Barbazan-Debat



Tarn-et-Garonne : la chapelle Saint-Pierre de Beaupuy

Ces sites viennent ainsi rejoindre les 6 autres projets sélectionnés en Occitanie-Méditerranée, ainsi que le fort de Brescou à Agde, dans l'Hérault (ci-dessous), qui fait quant à lui partie des 18 projets emblématiques, déjà sélectionnés au mois de mars.



• Quelles sont les prochaines étapes ?

Cette année, la Française Des Jeux a choisi le 14 juillet, date symbolique pour les Français, afin de soutenir le patrimoine en péril grâce à un tirage Super LOTO Mission Patrimoine. Pour une mise de 3€, la FDJ reverse 0,75€ à la Fondation du patrimoine. Dès le 2 septembre, des tickets de grattage de 3 à 15 € seront également proposés. Pour une mise de 15€, la FDJ reverse 1,52€ à la Fondation du patrimoine et 0,50€ pour une mise de 3€.

Le montant des affectations des fonds collectés pour les projets de maillage sera communiqué entre le 15 octobre et le 15 novembre.

Portrait :

Cédric Vercoutter, mécène fondateur du club d'entreprises Armagnac-Gers-Baise (AGB)



*Cédric Vercoutter est le président de la société **Les Bâisseurs d'Arcamont** qui fait partie des cinq mécènes fondateurs du Club d'entreprises AGB. Lancé en septembre 2017, ce club se focalise sur la préservation du patrimoine gersois. **Les Bâisseurs d'Arcamont**, créé en 2007 à Roquelaure dans le Gers par Cédric Vercoutter, est spécialisée dans la rénovation de bâtiments anciens.*

Lors d'une précédente remise de chèque qui s'est déroulée à Lectoure, au mois d'avril, Cédric Vercoutter nous a parlé de son métier, du club des mécènes et des projets patrimoniaux qui lui tiennent à cœur en tant que mécène et professionnel du bâtiment.

• **Comment avez-vous connu les actions de la Fondation du patrimoine et de ses clubs de mécènes ?**

Je suis dans le milieu de la restauration du patrimoine depuis plus de 25 ans. La Fondation du patrimoine était impliquée dans plusieurs chantiers où j'ai moi-même réalisé des travaux de restauration. C'est comme cela que j'ai connu ses différentes actions. Il y a deux ans, j'avais déjà essayé de monter un club de mécènes en contactant moi-même des entreprises. Un an plus tard, par le biais de la Fondation du patrimoine, nous avons réussi, avec quatre autres entreprises, à créer le club AGB.

• **Grâce à ce club, avez-vous constaté certaines retombées, notamment au niveau professionnel ?**

Cela a en effet permis d'élargir les contacts mais aussi d'accéder à de nouveaux outils de travail grâce à la Fondation. Cependant, le club ne vit actuellement qu'occasionnellement. A mon avis, il pourrait facilement engendrer plus de retombées, s'il vivait plus, notamment en organisant plus de manifestations. Et puis, cela fait à peine un an d'écoulé depuis la création du club, c'est encore le début, il faut qu'il se construise, qu'on apprenne à se connaître d'avantage.

• **Y-a-t-il un type de projet de restauration qui vous attire davantage, et que vous voudriez que le club soutienne ?**

Oui, il y a bien des projets qui me séduisent plus, et c'est en réalité un peu à l'inverse de ce que nous aidons ici, bien qu'il s'agisse évidemment d'un patrimoine qui nécessite d'être également aidé et valorisé (ndlr : Les remparts de Lectoure). Ce qui m'attire vraiment c'est de pouvoir aider le petit patrimoine, particulièrement rural, parfois en désuétude. Je pense par exemple à des petits projets tel qu'un pigeonnier s'écroulant dans un champ. D'autant plus qu'ils font partie du patrimoine visuel gersois et qu'il est donc important de le préserver et de le valoriser. Cela me toucherait beaucoup de participer à ce type de sauvegarde.

• **Selon vous, le petit patrimoine est tout aussi important que le patrimoine monumental, notamment sur le plan économique ?**

Oui, de plus, le grand patrimoine fait souvent partie des Monuments Historiques. Mais justement, il y a aussi tout cet autre patrimoine, qui est souvent propriété privée. Nous travaillons beaucoup pour le privé. Parfois, nous intervenons sur des projets tel qu'une fontaine perdue au milieu de nulle part. Cependant, c'est là que j'ai l'impression d'être plus utile, plutôt que sur le patrimoine qui reçoit déjà des aides (ndlr : financements publics).

Le patrimoine naturel est à l'honneur !



©Cécile Chartier - Équipe du chantier éducatif *La Maison de la Montagne* se rendant au Lac du Liantran (Hautes-Pyrénées)

Un projet de patrimoine naturel porté par une association ou une collectivité territoriale peut bien sûr faire l'objet d'une campagne de mécénat populaire. Mais depuis 2009, la Fondation consacre aussi une partie de ses ressources financières à des actions de préservation ou de mise en valeur de la biodiversité et la réhabilitation des espaces naturels sensibles à travers le programme *Patrimoine naturel*.

• **Quels projets peuvent bénéficier d'une aide financière ?**

Grâce au programme Patrimoine naturel, la Fondation peut apporter une aide financière aux projets situés dans :

- des espaces protégés ou reconnus au titre du Code de l'Environnement (Parc National, réserve naturelle, Parc Naturel Régional, site classé loi de mai 1930, espace « Natura 2000 », espace classé de protection du biotope et terrains des conservatoires d'espaces naturels) ;
- des Espaces Naturels Sensibles et Espaces Remarquables du Littoral régis par le Code de l'Urbanisme ;
- des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type I et II.

Pour ce qui est de la sélection, la Fondation choisit les projets en fonction de certains critères, notamment la préservation à long terme des espaces naturels sensibles et de leur biodiversité et la sauvegarde du patrimoine intimement lié à la protection des espèces.

Une attention particulière est portée aux projets s'inscrivant dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle.

• **Quelques projets "patrimoine naturel" en Occitanie-Pyrénées**

Découvrons à présent trois projets de patrimoine naturel en cours ou récemment terminés dans notre région, qui ont bénéficié de l'aide du programme Patrimoine naturel ou qui font l'objet d'une campagne de mécénat populaire par le biais de la Fondation du patrimoine.

Le patrimoine naturel est à l'honneur !

Les zones humides de Mijanes Artigues et du Pla dans les Pyrénées ariégeoises du Donezan :

Alexis Calard, chargé de mission et Anne Tison, directrice, au sein de l'association ANA, l'Association des Naturalistes de l'Ariège qui est porteur du projet, nous présentent ce patrimoine naturel.

Ces zones humides sont une véritable richesse pour les Pyrénées ariégeoises, d'autant plus qu'elles abritent une très importante biodiversité. Cependant, comme l'explique l'ANA-CEN09, l'Association des Naturalistes de l'Ariège – Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ariège, les zones humides ont longtemps été considérées comme insalubres, sans utilité et donc de ce fait, elles ont subi urbanisation, agriculture intense, drainage, pollution, etc. Ces facteurs ont eu des conséquences désastreuses sur l'équilibre fragile de ces zones humides. Depuis 1950, 50% de leur surface a déjà disparu, sans parler des effets sur la biodiversité et la pollution qui sévit dans les nappes phréatiques.

Les zones humides participent pourtant à la beauté de nos paysages et nous rendent de nombreux services :

- Épuration des eaux
- Ralentissement des inondations et stockage de l'eau. Une zone humide peut être comparée à une éponge : lorsque qu'il y a un surplus d'eau, elle le stocke ; lorsque qu'il y a un déficit, elle le restitue.
- Habitat pour une flore & faune fragiles

Elles sont aussi utiles aux activités agricoles (ressources fourragères en période sèche, abreuvement du bétail etc.), de loisirs (espaces récréatifs, etc.) et pédagogiques (éducation à l'environnement, etc.).

L'ANA agit selon trois différents volets : un premier qui consiste en une amélioration de la connaissance, un second qui comprend la gestion et la restauration des milieux naturels et enfin un volet éducation et accompagnement des territoires pour une meilleure gestion. Cette association ne travaille pas seulement sur les milieux humides, elle œuvre aussi sur les milieux ouverts en coteaux, des milieux boisés etc.

Dans le cadre du projet zones humides, l'action réalisée par l'association, qui a fait l'objet d'une aide de la Fondation du patrimoine s'est faite en deux temps. Premièrement, une phase de recherche et d'amélioration des connaissances sur les zones humides a été réalisée. En effet, il s'agit d'un milieu particulièrement fragile et, dans certains contextes, méconnu. De ce fait, si l'on ne connaît pas toutes ses fonctionnalités, les projets de restauration peuvent devenir contre-productif et nuire au milieu.

©ANA - femelle Lycaena helle à droite et les mouillères du Pla à gauche



Le patrimoine naturel est à l'honneur !

Suite : Les zones humides de Mijanes Artigues et du Pla dans les Pyrénées ariégeoises du Donezan :

A la suite de ce travail de réactualisation de connaissances dans les zones humides de Mijanes, Artigues et du Pla, un constat s'impose, notamment sur la répartition de deux espèces rares et endémiques de papillons, le Cuivré de la Bistorte et le Nacré de la Bistorte (voir photo ci-dessus) : les populations, en grande partie situées dans le Donezan, sont en déclin et les zones humides qui les accueillent sont souvent en cours de fragmentation. Des travaux adaptés pour restaurer leur milieu d'habitat ont donc pu être mis en place. Ces papillons vivent dans des milieux ouverts, si la zone devient trop boisée, ils disparaissent. Les travaux ont consisté à éclaircir en partie le milieu en réalisant des coupes sélectives, débroussaillant de façon à diminuer la présence des saules et d'une strate herbacée « haute » (dont la présence est due à la déprise agricole).

Il est indispensable de comprendre que cette notion d'équilibre entre milieux forestiers et milieux ouverts est primordiale. Si l'objectif initial de projet était bien la conservation de papillons liés aux zones plutôt ouvertes, il n'est pas question de sacrifier un cortège très intéressant de mousses, champignons et de plantes lié aux boisements.

Il est important de noter que ce projet a accueilli plusieurs chantiers écoles. Près de 500 étudiants et leurs professeurs ont travaillé sur la restauration des zones humides du Donezan. Dans le cadre des chantiers-écoles, les travaux effectués consistaient en du débroussaillage de rejets de saules et bouleaux, de la coupe et l'extraction de touradons (buttes de végétation accumulée pendant plusieurs années).



©ANA - Placette d'éclaircie de touradons par un chantier-école en 2018 (mouillères du Pla)

Le plan de gestion de ce projet se veut intégrateur et cherche à impliquer les acteurs locaux dans la gestion de ces sites, notamment avec des agriculteurs. Par exemple, les agriculteurs jouent un rôle important dans le maintien de ces zones restaurées car l'entretien de leur parcelle par des techniques de pâturage empêche le reboisement et participe activement au maintien de l'habitat du Cuivré de la Bistorte et du Nacré de la Bistorte.

C'est dans le cadre de la phase restauration des milieux ouverts pour ces deux espèces de papillons que l'association a bénéficié d'une aide de 18 000 euros de la Fondation du patrimoine en 2018.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur ce projet et sur toutes les autres actions menées par l'association directement sur leur site : <https://ariegenature.fr/>.

Le patrimoine naturel est à l'honneur !

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) Confluence Garonne-Ariège

Lors d'un interview, Geoffrey Grezes, Chargé d'études naturalistes, mais aussi garde au sein de la réserve, nous a aimablement expliqué les principaux enjeux et menaces de ce très beau patrimoine naturel.

Au détour d'une balade au sud de l'agglomération toulousaine, il vous sera possible de découvrir un superbe havre de paix : la Réserve Naturelle Régionale (RNR) Confluence Garonne-Ariège, qui s'étend sur près de 600 hectares de cours d'eau et de boisements.

Mais tout d'abord, qu'est-ce qu'une RNR ? Il s'agit d'un des nombreux classements d'espaces protégés existants en France (Parc National, Réserve Naturelle Nationale, Arrêté de protection de biotope etc.). Le classement de ce type d'espace protégé est établi en fonction de ses enjeux naturels et des menaces qui les influencent. De manière plus concrète, la Réserve Naturelle Régionale est un périmètre classé (pour 10 ans renouvelables), permettant de préserver et restaurer un patrimoine naturel remarquable et menacé, par une réglementation spécifique et des actions de gestion cohérentes. Ces sites ont aussi pour vocation l'accès à la connaissance par la sensibilisation et la communication auprès des visiteurs et usagers.

Pour ce qui est de la RNR Confluence Garonne-Ariège, le projet voit le jour en 2001, à l'initiative de "Nature En Occitanie". Mais ce n'est qu'en 2015 que la réserve naît officiellement, lorsque l'Assemblée Régionale de Midi-Pyrénées s'est prononcée pour le classement en Réserve Naturelle Régionale du territoire de la Confluence Garonne-Ariège.

Comme bon nombre de réserves naturelles, la caractéristique de RNR Confluence Garonne-Ariège repose sur son patrimoine biologique. Ce sont en effet plus de 1200 espèces végétales et animales qui sont recensées sur le territoire de la Confluence. Parmi ces espèces, plusieurs dizaines sont rares, menacées ou protégées, et renforcent la responsabilité de la Réserve quant à leur conservation. L'Aigle botté, le Milan noir, la Loutre d'Europe ou bien encore la discrète Eufragie à larges feuilles partagent ce territoire remarquable.

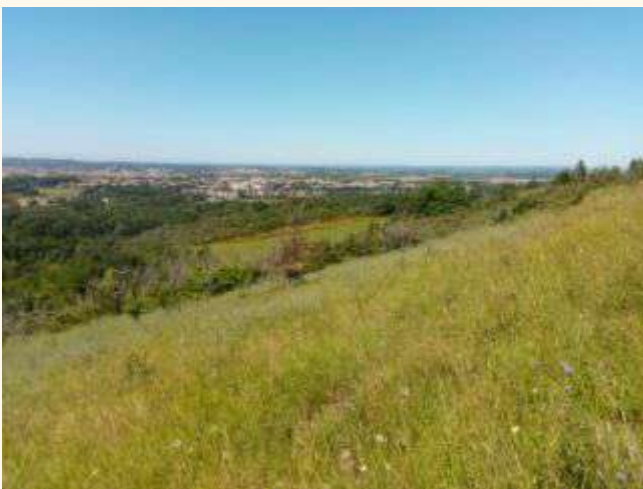
L'une des caractéristiques de cette réserve repose aussi sur la diversité des acteurs impliqués, les propriétaires des terrains relèvent aussi bien de l'État (Domaine Public Fluvial), que des collectivités territoriales ou des propriétaires privés. De plus, aujourd'hui, activités agricoles, chasseurs, pêcheurs et promeneurs cohabitent dans cet espace.

Comment cette Réserve naturelle est-elle gérée ? Chaque espace protégé est administré par une structure dite « gestionnaire » qui mobilise ses experts pour rédiger et appliquer un plan de gestion valable pour 5 ou 10 ans. La RNR Confluence Garonne Ariège est gérée par l'association "Nature en Occitanie" et son plan de gestion a été rédigé pour une période de 5 ans. Ce document liste un certain nombre d'actions à réaliser (expertises naturalistes, restauration de milieux naturels, actions de communication, etc.) en fonction des enjeux du territoire. Comme le rappelle monsieur Grezes, il est important de noter que la gestion d'un espace protégé n'implique pas forcément une intervention humaine ! Souvent la libre évolution des milieux ou des habitats naturels est la gestion la plus adéquate. Cela dépend du contexte du territoire.

Le patrimoine naturel est à l'honneur !

Suite : La Réserve Naturelle Régionale (RNR) Confluence Garonne-Ariège

Au sein de la RNR Confluence Garonne-Ariège on retrouve deux milieux différents possédant leur propre écosystème : un contexte très humide dans la plaine inondable de la Garonne et de l'Ariège et un contexte plus sec par des coteaux surplombant la plaine d'inondation. Les actions à mener, établies dans le plan de gestion, varient en fonction de ces contextes. Par exemple, l'une des actions, actuellement en cours, est une phase d'étude pour recréer l'inondabilité naturelle de la « plaine d'inondation ». Aujourd'hui, cette plaine n'est plus inondée par les deux fleuves car ces cours d'eau s'incisent (conséquence d'activités humaines basées sur le draguage de ces rivières pour extraire les sédiments).



© Geoffrey Grezes - Les coteaux de la réserve (à gauche) et le milieu humides dans la plaine (à droite)

Un autre exemple d'action plus ciblée sur les coteaux cette fois-ci, repose sur la protection des populations d'Azuré du Serpolet. Ce petit papillon protégé à l'échelle nationale évolue sur les prairies sèches des coteaux de la Réserve. Généralement menacé par la transformation de son habitat à des fins agricoles ou urbaines, sur la RNR celui-ci est menacé par la transformation naturelle des prairies en bosquet puis en forêt. Diverses actions sont donc menées pour lutter contre la fermeture de ces prairies.

C'est d'ailleurs dans le cadre de cette action que la RNR Confluence Garonne-Ariège a bénéficié en 2017 d'une subvention de 10 800 € de la Fondation du patrimoine dans le cadre du programme Patrimoine naturel. Cette subvention a été allouée à l'association "Nature en Occitanie" qui a décidé de collaborer avec un éleveur de moutons pour lutter « naturellement » contre la fermeture de ces milieux. La subvention versée par la Fondation du patrimoine a servi à financer la restauration d'un abri pastoral à cet endroit.

Pour en découvrir davantage sur cette réserve et sur les actions qui y sont menées, rendez-vous sur le lien suivant : <http://rnr-confluence-garonne-ariege.fr>

Le patrimoine naturel est à l'honneur !

Le site pastoral du Liantran à Estaing, dans les Hautes-Pyrénées

Ce projet de patrimoine naturel, qui fait l'objet d'une campagne de mécénat populaire auprès de la Fondation, est porté par l'association *la Maison de la Montagne*. Il vise à restaurer cabanes et abris pastoraux sur un site ancien de plusieurs millénaires...Cécile Chartier, coordinatrice du projet nous en explique un peu plus :

Niché à plus 1800 mètres d'altitude, au cœur du département des Hautes-Pyrénées, se trouve le site pastoral du Liantran à Estaing. Il ne s'agit pas de n'importe quel site pastoral, puisque celui-ci est ancien de plusieurs millénaires. En effet, des études menées par une équipe de chercheurs du CNRS de Toulouse ont permis de montrer que la présence humaine remonte au milieu de l'ère du néolithique. La dernière utilisation par des bergers remonte au XXème siècle.

C'est là que l'association "La Maison de la Montagne", créée en 2000, travaille actuellement sur la restauration d'une cabane en pierres sèches sur ce site, avec une équipe de cinq jeunes, âgés de 16 à 20 ans.

Cette association réalise des chantiers éducatifs pour restaurer le petit patrimoine de nos montagnes. Elle travaille en coopération avec plusieurs autres associations pour proposer à des jeunes de participer aux différents chantiers.

Sur le site pastoral du Liantran, l'association travaille avec des jeunes d'un quartier prioritaire de la ville de Pau. Des jeunes filles de la communauté des gens du voyage ont aussi participé au chantier et enfin, spécificité de cette année, trois jeunes migrants ont rejoint l'équipe : deux afghans et un soudanais. Pour ce chantier, dû à l'altitude et aux difficiles conditions d'accès, l'équipe part bivouaquer chaque semaine 3 jours sur le site pour réaliser les travaux.



©Cécile Chartier



Actuellement, la restauration de l'une des cabanes touche à sa fin, la charpente a été posée et il reste à poser la toiture végétale. Ensuite, l'équipe s'attellera à la restauration d'un petit abri sur le site. Bien sûr, en raison de l'altitude du site et des conditions climatiques en hiver, les travaux ne peuvent se faire que durant les beaux jours.

Comme le précise Cécile Chartier, les restaurations réalisées par l'association sont à vocation publique. Ici la cabane servira par exemple d'abri pour les randonneurs.

L'association sélectionne les sites qu'elle restaure en partenariat avec le Parc National des Pyrénées, qui reçoit de nombreuses demandes de la part des communes.

A ce jour, près de 4000€ ont été collectés par la campagne de mécénat populaire, pour des travaux qui s'élèvent à environ 46000€. Vous pouvez dès à présent participer à la réussite de cette belle aventure en suivant ce lien : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/site-pastoral-du-liantran-a-estaing>

ACTUALITÉS

Cérémonie de remise de chèque à l'hôpital Marchant à Toulouse et au château de la Salvetat-Saint-Gilles

Les 29 mai et 19 juin derniers se sont déroulées deux remises de chèques dans le cadre du Club d'entreprises Régional Occitanie-Pyrénées. La première a eu lieu au château de la Salvetat Saint-Gilles, la deuxième à la chapelle de l'hôpital Marchant à Toulouse. Les entreprises membres de ce club, créé en 2016, ont profité de cette occasion pour remettre deux chèques au profit de la restauration de ces projets. Ce club est composé d'entreprises majeures qui jouent un rôle important dans l'économie locale de notre région : on retrouve les entreprises spécialistes du bâtiment et de la construction telles que la Générale de Bâtiment Midi-Pyrénées (GBMP), Béton Toffanello Frères, Eiffage construction Midi-Pyrénées, Bourdarios et Negretto. On retrouve aussi les entreprises ADN Patrimoine, Capitole Gestion Patrimoine, Pierreval Ingénierie ou encore, depuis peu, UNIKALO, le premier fabricant français indépendant de peinture en bâtiment.



Quelques entreprises membres du club devant le Château de la Salvetat-Saint-Gilles (à gauche) et devant la chapelle de l'hôpital Marchant (à droite)



Félicitations à Monsieur Bernard Belloc !

Le 24 juin dernier, notre délégué du Tarn-et-Garonne a reçu des mains de Jean Tirole, prix Nobel d'économie, les insignes d'Officier de l'Ordre National du Mérite. Cette distinction honore le travail accompli par Bernard Belloc au service de notre région mais aussi au service de la France.

Monsieur Bernard Belloc, en présence de Jean Tirole, prix Nobel d'économie

Primagaz s'engage pour le surréalisme !

Le petit village de Saint-Cirq Lapopie dans le Lot est connu, bien sûr, pour être un des plus beaux villages de France, mais pas que ! C'est aussi là que vécut pendant quinze ans, le célèbre poète et écrivain, André Breton, principal fondateur du surréalisme.

Sa maison fait aujourd'hui l'objet d'une souscription avec la Fondation du patrimoine pour sa restauration et sa valorisation. Un club de 15 entreprises mécènes a aussi été créé à ces fins, ce dernier participant activement à la réussite de ce projet. Enfin, Monsieur Gérard Miquel, maire de Saint-Cirq, a appris récemment l'heureuse nouvelle annoncée par l'entreprise Primagaz. Cette dernière s'engage dans cette belle aventure en faisant don de 15 000€ pour le projet. Cette aide conséquente, venant s'ajouter aux 50 000€ de mécénat en 2017 de CGPA, permettra la poursuite des travaux et la concrétisation du projet de valorisation de cette maison.



La maison où vécut André Breton durant une quinzaine d'années (à gauche) et une vue aérienne du célèbre village de Saint-Cirq Lapopie (à droite)



La Délégation soutient le concours des granges foraines en Hautes-Pyrénées !

Cette année se tiendra la deuxième édition du concours des granges foraines. Il s'agit d'une réelle opportunité pour mettre en avant ce patrimoine typique des Hautes-Pyrénées. En effet, on recense plus de 5000 granges foraines dans le département, qui font donc partie inhérente du patrimoine visuel de la région.

Comme le rappelle Madame Janine Colonel, Architecte des Bâtiments de France de ce département, depuis la Loi montagne de 1985, ces bâtiments initialement utilisés pour loger les animaux et stocker les fourrages peuvent être restaurés en tant que résidences secondaires. Cependant, cette restauration doit respecter un cahier des charges strict (respecter les ouvertures existantes, charpentes en bois, utilisation d'ardoises à clous etc.) afin de préserver le caractère originel de ces bâtiments.

Plus concrètement, l'objectif de ce concours est donc de valoriser et faire connaître les belles restaurations. Madame Janine Colonel précise que ce concours cherche aussi à mettre en avant le savoir-faire technique et le travail d'excellence réalisé par les entreprises locales.

La deuxième édition de ce concours se déroulera en automne et visera les granges de la vallée de Campan. Le concours procède vallée par vallée à chaque nouvelle édition, de façon à valoriser les restaurations de l'ensemble du département.

Voici, à droite la grange qui a reçu le premier prix de l'édition précédente. Il s'agit d'une grange avec son alat, conçue spécifiquement pour résister aux avalanches. Celles-ci passent par-dessus la toiture, ce qui évite à la grange d'être emportée.

En mettant en lumière les plus belles restaurations, ce concours participe aussi dans un sens à agrémenter la vue et le cadre de nos randonnées pyrénéennes...



Grange foraine avec son alat, gagnante de l'édition précédente

A paraître dans votre prochain numéro :

- ◆ Les Journées Européennes du Patrimoine, quelques projets qui méritent le détour...



Le somptueux site de l'hôpital Marchant à Toulouse, fera partie des nombreux projets soutenus par la Fondation à ouvrir ses portes lors des Journées du Patrimoine

- ◆ Zoom sur un département : les Hautes-Pyrénées

CONTACTS :

Fondation du patrimoine - Délégation Occitanie-Pyrénées 11
bd des Récollets - Le Belvédère 6B - 31078 Toulouse Cedex 4
occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org
Bureau : 05 67 11 65 45
Loi du 2 juillet 1996 - Décret du 18 avril 1997
